

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 27/04/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 10/05/2021

**SEANCE DU 3 MAI 2021**

**Délibération n° D-2021-148**

Divers sites - Dénomination de voies et espaces publics

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET

**Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine**

**Divers sites - Dénomination de voies et espaces publics**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les constructions et opérations nouvelles d'aménagement récemment réalisées dans Niort, ou celles qui sont en projet, impliquent la création de voies nouvelles ou le prolongement des rues existantes, qu'il convient de dénommer.

Les propositions sont les suivantes :

**SECTEUR 1 - Secteur Sainte-Pezenne**

- opération « Le Parc de l'Hometrou », permis d'aménager n° 19X0014 délivré le 20 novembre 2019 pour 12 lots. Lors d'un premier projet validé par le Conseil municipal du 5 décembre 2016, une voie débouchant sur la route de Coulonges avait été créée et nommée Iréna Sendler. L'opération initiale n'ayant pas été réalisée, le tracé de la voie a été modifié. Il s'agit maintenant d'une impasse. Il est toutefois proposé de conserver cette dénomination :

- impasse Iréna Sendler – 1910-2008 – Résistante polonaise Juste parmi les Nations

- opération « IAA – Immobilière Atlantique Aménagement », rue du Gros Guérin, permis de construire n° 2020X0069 délivré le 15 septembre 2020 pour 21 logements individuels groupés. Une voie à dénommer :

- rue Geneviève de Galard – 1925-2011 – Infirmière militaire de l'armée de l'air « L'ange de Diên Biên Phu »

**SECTEUR 2 - Secteur Souché**

- opération « Les Jardins de la Moujaterie », rue de l'Aérodrome, permis d'aménager n° 2019X0013 délivré le 18 octobre 2019 pour 6 lots. Une voie à dénommer qui restera privée :

- rue de la Moujaterie

**SECTEUR 3 - Goise, Champommier, Champclairot**

- opération « La Plaine des Ormeaux », route d'Aiffres, permis d'aménager 2018X0001 délivré le 5 juin 2018 pour 46 lots. Une voie à dénommer :

- rue de la Plaine des Ormeaux

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les dénominations proposées ci-dessus.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

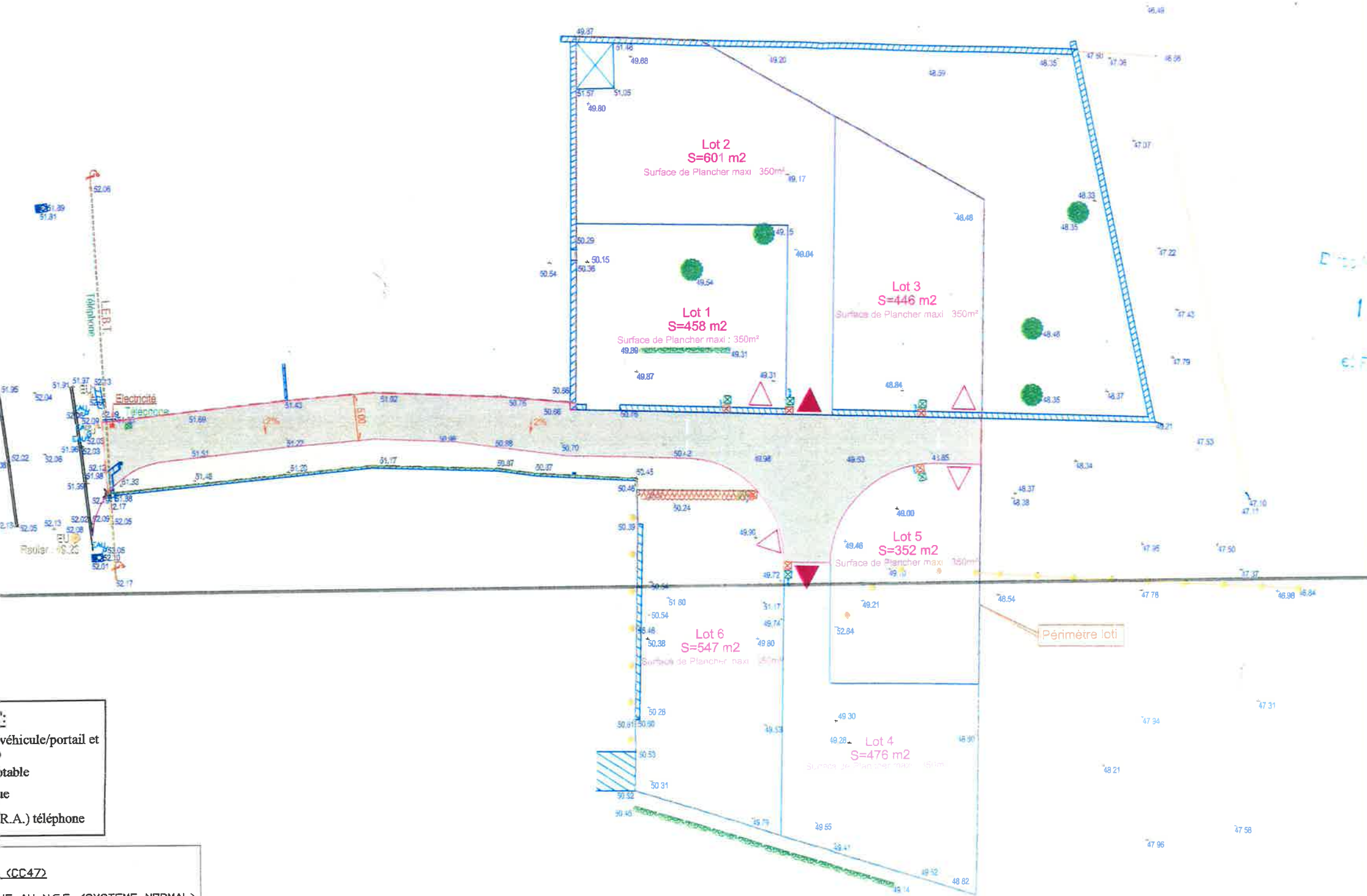
Bastien MARCHIVE

# Lotissement "La plaine des Ormeaux"

PA 2018 x 0001

Délibéré le 05/06/2018

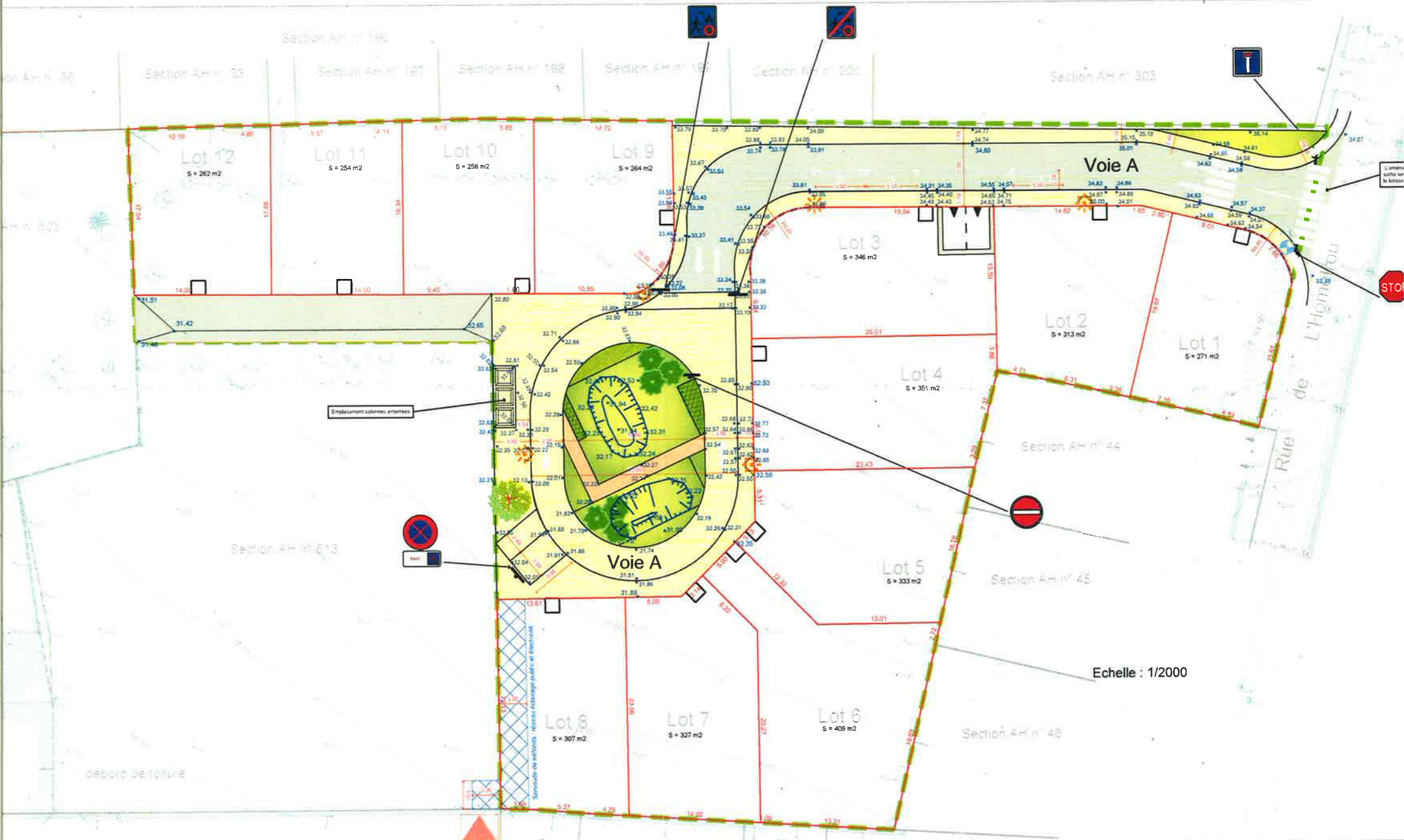




véhicule/portail et  
 otable  
 ne  
 (R.A.) téléphone

(CC47)  
 HE AU N.G.F. (SYSTEME NORMAL)  
 TATION DE BATIMENTS DU





Emplacement colonnes enterrées

Echelle : 1/2000

**REPARTITION DES USAGES**  
Echelle : 1/2000

le 22/06/2020 avant réalisation des travaux de voirie.

Surface lotie - 4608m<sup>2</sup>  
 Surface lots - 1492 m<sup>2</sup>  
 Surface espaces verts - 235 m<sup>2</sup>  
 Surface voirie - 881 m<sup>2</sup>  
 Nombre de lots - 7 n.



**LEGENDE:**

	Borne existante
	Borne nouvelle plantée ce jour
	Tige métallique plantée ce jour
	Clou d'arpentage planté ce jour
	Représentation cadastrale non garantie
	Limite de division
	Limite de bornage
	Clôture privative
	Mur mitoyen
	Mur privatif
	Hale

Cotation de l'axe entre les coffrets





Rue du Gros Guéhin

COMMUNE DE NIORT  
Sect on AD n° 354p

COMMUNE DE NIORT  
Sect on AD n° 356

DEUX-SEVRES HABITAT  
Sect on AD n° 340

DEUX-SEVRES HABITAT  
Sect on AD n° 344

Section AD n° 50

Allée Rose Volland

Rue du Gros Guéhin

Section AD n° 332

Section AD n° 330

Section AD n° 50

Section AD n° 99

Section AD n° 98

Section AD n° 336

Section AD n° 171

Section AD n° 338

Section AD n° 97

Section AD n° 98

Section AD n° 356

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336

Section AD n° 336